



Elaboration d'un Schéma directeur territorial visant à décliner un plan d'action pour une prise en charge coordonnée en faveur de l'enfance et de la famille sur le Territoire de la Corse



Rapport d'état des lieux

Introduction

Contexte et objectifs de l'élaboration du schéma directeur territorial en faveur de l'enfance et de la famille sur l'ensemble du territoire corse.

- La Collectivité de Corse souhaite renouveler son **schéma directeur territorial pour une prise en charge coordonnée en faveur de l'enfance et de la famille sur l'ensemble du territoire corse.**
- Conformément à l'article L312-4 du code de l'action sociale et des familles, ce schéma vise à dégager les orientations stratégiques de cette politique publique pour les cinq années à venir (2021-2026). En particulier, il doit permettre :
 - D'apprécier la situation socio-économique et démographique du territoire et les besoins sociaux et médico-sociaux de la population ;
 - D'identifier les caractéristiques et compositions familiales en Corse ;
 - De faire le bilan des actions du précédent schéma et de l'offre existante ;
 - De poser les contours d'une politique publique en faveur de l'enfance et de la famille cohérente et efficiente pour l'ensemble du territoire ;
 - De travailler les articulations de la politique en faveur de l'enfance et de la famille avec les autres dispositifs qui y sont étroitement liés (santé, parentalité, éducation, sport, culture et loisirs, handicap...)
 - De donner corps au rôle de chef de file de la collectivité sur la prévention, la protection de l'enfance et le soutien à la parentalité, en s'appuyant sur une démarche résolument participative.
- Ce document présente **le diagnostic des besoins et de l'offre sur le territoire de la Corse.**

Introduction

Méthodologie d'élaboration du diagnostic

- La Collectivité a souhaité mobiliser tout l'écosystème d'acteurs : ses professionnels (PMI, Action sociale de proximité et ASE), ses partenaires et ses usagers pour réaliser un diagnostic partagé et co-construire une nouvelle offre en adéquation avec les besoins si particuliers de notre territoire.
- La méthodologie participative suivante a été mise en œuvre pour réaliser ce diagnostic (et a été adaptée pour tenir compte des contraintes liées à la situation sanitaire) :



- Le comité de pilotage est associé à deux reprises dans la phase de diagnostic : pour la présentation du pré-diagnostic et pour la restitution du rapport de diagnostic final.

Sommaire du diagnostic

I. Le contexte territorial

- I. Caractéristiques démographiques du territoire
- II. Caractéristiques socio-économiques du territoire
- III. Analyse de vulnérabilité sociale

II. Analyse des actions de protection de l'enfance

- I. Actions de prévention précoce en PMI
- II. Modes de garde de la petite enfance
- III. Actions de soutien à la parentalité
- IV. Actions de prévention spécialisée
- V. Aides à domicile
- VI. Repérage des situations et évaluation des informations préoccupantes
- VII. Mesures éducatives à domicile et placements
- VIII. Offre d'accueil familial et collectif
- IX. Mineurs Non Accompagnés

- X. Publics spécifiques

III. La gouvernance de la protection de l'enfance

- I. Instances partenariales existantes
- II. Conventions et partenariats
- III. Sécurisation du parcours de l'enfant
- IV. Thèmes transversaux

IV. Les grandes orientations pour la phase 2

Premiers éléments de contexte

Éléments de contexte institutionnels

- A l'échelle territoriale, un renouvellement du Schéma qui s'inscrit dans un cadre de réorganisation (1/1/2018)
 - L'appropriation, par l'exécutif de la collectivité, d'un **champ de politiques publiques élargi**
 - La nécessité de définir une **nouvelle organisation des services** administratifs et techniques.
 - Qui accroissent **l'importance du pilotage partenarial** de la politique de PE.
- A l'échelle de la Corse, d'autres travaux structurants récents ou en cours :
 - Contrat de prévention et de protection de l'enfance entre l'Etat et la Collectivité de Corse (2020-2022)
 - Projet d'action sociale 2018-2021
 - Stratégie relative à l'élaboration d'un plan de lutte contre la précarité (2016)
- A l'échelle nationale, un contexte d'exercice des politiques enfance famille en plein renouvellement



1. ANALYSE DE POPULATION ET ÉTUDE DES BESOINS

Note : la comparaison interdépartementale s'appuie sur une sélection de cinq départements dont la taille de population est similaire de celle de la Corse, et dont le taux de jeunes de moins de 20 ans est inférieure à la moyenne de France métropolitaine

I. Les caractéristiques démographiques du territoire

Synthèse des points clés de l'analyse de population

- **Un territoire dynamique sur le plan démographique comparé à la moyenne française, mais avec des disparités territoriales**
 - **Croissance démographique** de 1,2 % par an soit une hausse **trois fois supérieure** à celle de la France métropolitaine
 - Une croissance principalement **tirée par le solde migratoire apparent**, dû à l'attractivité du territoire
 - Une **hausse en Pumontu deux fois supérieure** à celle du Cismonte et des **disparités** entre littoral et zones de montagne et entre zones urbaines et rurales
- **Des indicateurs de natalité et de fécondité plus faibles que la moyenne française**
 - Un **taux de natalité inférieur** à la moyenne française et un taux de fécondité parmi les plus bas de France qui expliquent le solde naturel négatif
- **Une part de population jeune plus faible** mais connaissant une **hausse plus forte** que la moyenne française, confirmant ainsi l'analyse selon laquelle **les migrations résidentielles de jeunes actifs** contribue à la présence de jeunes enfants en Corse
- **Une surreprésentation des familles monoparentales par rapport à la moyenne française, et plus marquée encore sur le Cismonte**
 - Près d'une famille sur 5 en Cismonte est une famille monoparentale

II. Les caractéristiques socio-économiques du territoire

Synthèse des points clés de l'analyse de population

- Un taux de pauvreté plus élevé que la moyenne française, et des inégalités marquées entre Cismonte et Pumonte
 - Un taux de pauvreté supérieur de 4 points à la moyenne française : 19% de la population insulaire vit sous le seuil de pauvreté avec moins de 1 041 euros par mois contre 15% au niveau national
 - Des indicateurs socio-économiques qui montrent une **précarité plus forte en Cismonte**.
 - Toutefois, un **taux de couverture du RSA inférieur** à la moyenne française, qui peut s'expliquer par la **structure des familles** (moins de familles nombreuses) d'après l'INSEE, et le non-recours
- Une **part de population non diplômée plus forte que la moyenne française**
- Un taux de chômage **plus bas que la moyenne nationale au sens du recensement** (personnes se déclarant comme chômeurs) **mais plus haut que la moyenne nationale** dans les chiffres de chômeurs au sens du Bureau International du Travail.
- Une **possible « sous-déclaration »** des situations de précarité qui peut cacher une tendance au non-recours à l'aide sociale, et donc une nécessité d'aller vers les populations éloignées de l'offre
- Moins de propriétaires de leur résidence principale et **plus de logements suroccupés** qu'en France métropolitaine (en proportion)

III. Analyse de vulnérabilité sociale

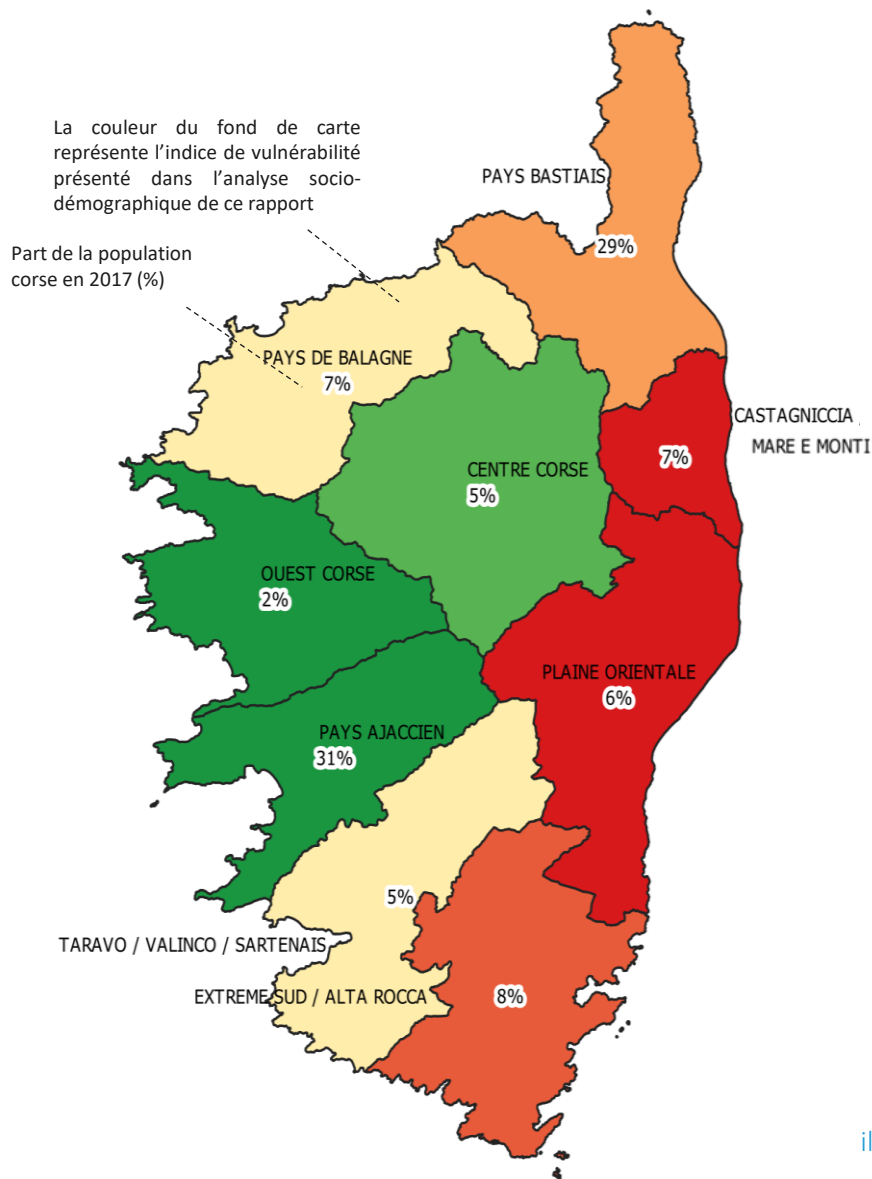
Méthodologie de construction de l'indice de vulnérabilité

- Afin d'appréhender la vulnérabilité et le niveau de besoin sur l'ensemble du territoire corse, nous avons construit un **indice infra-territorial de vulnérabilité en protection de l'enfance** à partir d'une série d'indicateurs qui traduisent des facteurs de risque pour l'enfance et la famille :
 - Part des personnes des 0-20 ans dans la population totale
 - Part des familles nombreuses (3 enfants et plus)
 - Part des familles monoparentales
 - Taux de chômage au sens de l'INSEE
 - Nombre de personnes de 15 ans ou plus n'ayant pas de diplôme ou uniquement le brevet des collèges
 - Familles dont 50% des revenus ou plus sont constitués de minima sociaux
 - Nombre d'allocataires du RSA
 - Part des logements surpeuplés dans l'ensemble des résidences principales
- Cet indice a été élaboré sur la base d'une moyenne à l'échelle de la Corse correspondant à un **indice de 1. Plus l'indice est élevé, plus le niveau de vulnérabilité est important. Si l'indice est en-dessous de 1, la vulnérabilité du territoire est moins importante** que celle constatée en moyenne à l'échelle de la Corse. A l'inverse, si l'indice est supérieur à 1, cela signifie que les besoins sont plus importants que ceux constatés en moyenne à l'échelle du territoire corse.
- L'indice est calculé par sous-territoire au sens des « territoires de projet CDC » (source : SIG Collectivité de Corse)

Note : les indicateurs sociaux & fiscaux (taux de pauvreté / taux d'imposition des ménages) sont soumis au secret statistique ; le taux de pauvreté en particulier n'est disponible que pour 50% des communes dans certains territoires (car il est diffusé sur les zones de plus de 1000 ménages ou 2000 personnes)

III. Analyse de vulnérabilité sociale

L'indice confirme la surexposition du Cismonte aux facteurs de vulnérabilité par rapport au Pumonte, mais ce constat ne se vérifie pas pour tous les territoires



- L'indice montre une exposition plus forte aux facteurs de vulnérabilité sur les territoires de **Castagniccia**, de la **Plaine Orientale** et de l'**Extrême Sud**. Ces trois territoires représentent **21% de la population corse**.
- Le **Pays Bastiais**, avec 29% de la population corse, présente également une vulnérabilité plus importante que le reste du territoire.
- L'Extrême Sud (Pumonte) est plus exposé que la Balagne (Cismonte).
- Aux facteurs de vulnérabilité utilisés (dont les données sont disponibles dans les bases nationales INSEE/CAF/DREES), peuvent s'ajouter une analyse des **indicateurs de décrochage scolaire**, une prise en compte de l'éloignement géographique des territoires vulnérables (Sud de la Plaine Orientale par exemple), et un travail sur la pondération des indicateurs pour renforcer le pilotage de la politique publique.

Territoire	Part de la population	Indice agrégé
CASTAGNICCIA / MARE E MONTI	6,6%	1,13
PLAINE ORIENTALE	6,3%	1,12
EXTREME SUD / ALTA ROCCA	8,0%	1,10
PAYS BASTIAIS	29,3%	1,06
TARAVO / VALINCO / SARTENAIS	4,6%	1,02
PAYS DE BALAGNE	6,7%	1,02
CENTRE CORSE	4,9%	0,90
PAYS AJACCIEN	31,3%	0,89
QUEST CORSE	2,3%	0,76
Moyenne Corse		1,0

Note : Le détail des indicateurs par territoire intervenant dans le calcul de l'indice de vulnérabilité est disponible en annexe.

III. Analyse de vulnérabilité sociale

L'analyse de vulnérabilité est assez peu sensible aux facteurs de pondération sur le taux de jeunes de moins de 20 ans et le taux de chômage

- • **La surpondération du critère « taux de jeunes de moins de 20 ans » a un impact limité** sur l'indice (*l'extrême sud passe du 3^{ème} au 2^{ème} territoire le plus vulnérable et le Taravo/Valinco/Sartenais baisse légèrement*)
- • **La surpondération du critère « taux de chômage » a également un impact limité** (diminution de l'indice du pays bastiais, « remontée » de la Balagne et du Centre Corse)

		Aucune pondération	Surpondération du taux de jeunes de moins de 20 ans (facteur x3)	Surpondération du taux de chômage (facteur x3)
Territoire	Part de la population	Indice agrégé	Indice agrégé	Indice agrégé
CASTAGNICCIA / MARE E MONTI	6,6%	1,13	1,09	1,16
PLAINE ORIENTALE	6,3%	1,12	1,08	1,15
→ EXTREME SUD / ALTA ROCCA	8,0%	1,10	1,09	1,11
→ PAYS BASTIAIS	29,3%	1,06	1,06	1,04
→ TARAVO / VALINCO / SARTENAI	4,6%	1,02	0,99	1,06
→ PAYS DE BALAGNE	6,7%	1,02	1,00	1,06
→ CENTRE CORSE	4,9%	0,90	0,93	0,92
PAYS AJACCIEN	31,3%	0,89	0,92	0,88
OUEST CORSE	2,3%	0,76	0,74	0,83
Total Corse		1,0	1,0	1,0



3. ANALYSE DES ACTIONS DE PRÉVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE

I. Prévention précoce : Analyse de la couverture en professionnels de PMI

Une couverture supérieure aux ratios légaux mais une répartition des moyens inégale sur le territoire

- Les points clés :

- Un service de PMI au sein de la Direction de la Promotion de la Santé et de la Prévention Sanitaire, qui regroupe une équipe pluridisciplinaire : médecins, sages-femmes, infirmières-puéricultrices, psychologues, EJE, animatrices
- Un ratio d'1 ETP de sage-femme pour 461 naissances conforme (meilleur) au ratio légal (1 ETP / 1500 naissances)
- Un ratio d'1 ETP de puéricultrice pour 147 naissances conforme (meilleur) au ratio légal (1 ETP / 250 naissances)
- Une meilleure couverture sur le Pumontet et des manques sur le Cismonte pour tous les profils de professionnels :
 - ✓ 3,4 médecins de PMI pour 1000 enfants de moins de 6 ans en Pumontet contre 1,2 en Cismonte
 - ✓ 3 sages-femmes pour 1000 naissances en Pumontet contre 1,5 en Cismonte
 - ✓ 16,5 ETP d'infirmières et puéricultrices pour 1000 naissances pour le Pumontet contre 6,8 pour le Cismonte
 - ✓ Une pluridisciplinarité fait défaut sur le Cismonte (pas de psy, AS, EJE), qui rendent insuffisants les regards croisés. Par exemple Sur le Cortenais, il n'y a plus de médecin et la couverture en sage-femme est assurée grâce au libéral, ce qui pose un défi pour la continuité de l'action.
- Des interférences avec le secteur libéral, un maillage à tisser

- Les chiffres :

Données 2019 (source PMI)	Corse		
	CORSE-DU-SUD	HAUTE-CORSE	CORSE
Nombre de naissances 2019	1 345	1 605	2 950
Nombre d'enfants de 0 à 6 ans (2019)	7 997	9 783	17 780
ETP de médecins de PMI 2019	4,6	2,0	6,6
Nombre d'ETP de médecins de PMI pour 1000 enfants de moins de 6 ans	0,58	0,20	0,37
Nombre d'ETP de médecins de PMI pour 1000 naissances	3,4	1,2	2,2
ETP de sages-femmes 2019	4,0	2,4	6,4
ETP de sages-femmes pour 1000 naissances	3,0	1,5	2,2
ETP de puéricultrices 2019	12,6	7,4	20,0
ETP d'infirmières 2019	9,6	3,5	13,1
Nombre d'ETP d'infirmières et puéricultrices pour 1000 naissances	16,5	6,8	11,2

Notes

- Effectifs pourvus.
- Les effectifs des autres profils de professionnels ne sont pas comptabilisés dans les données DREES

I. Prévention précoce : L'accompagnement prénatal et la maîtrise de la fécondité

Une couverture en CPEF inégale entre Cismonte et Pumonte mais une part équivalente de personnes vues en consultations de planification

- Les points clés :

- Une couverture en CPEF inégale sur le territoire :
 - ✓ 4 CPEF en Pumonte (Ajaccio, Propriano, Porto Vecchio, Sartène) pour un effectif de 7 infirmières, 2 médecins vacataires, 6 conseillères conjugales, et secrétariat
 - ✓ 1 CPEF en Cismonte (Bastia) avec 3 infirmières, 1 médecin et 1 secrétaire
- Toutefois, un **taux de couverture des consultations de planification équivalent** entre le Pumonte et le Cismonte, et supérieur à la moyenne des départements de comparaison (mais cachant des écarts importants entre départements)
- Un manque de réunions de travail interservices PMI-ASE (sur l'extrême-sud), compensé par des liens bilatéraux entre les individus.
- Une réflexion à mener sur des **actions de prévention spécifiques en direction des jeunes accompagnés en protection de l'enfance**, à l'image du travail réalisé sur l'éducation à la sexualité des enfants en familles d'accueil (information auprès des assfam), mis en pause avec la crise Covid.

- Les chiffres :

	Chiffres 2019 (source PMI CdC)			Chiffres 2017 (source DREES)			
	Corse			Echantillon comparatif 2018 (Source DREES)			
	CORSE-DU-SUD	HAUTE-CORSE	CORSE	ARDECHE	LOIR-ET-CHER	LOT ET GARONNE	Moyenne de l'échantillon comparatif
Nombre de CPEF	4	1	5	7	5	5	5,7
Nombre de séances de consultation des planification (toutes séances confondues)	1 952	488	2 440	564	1 115	258	646
Nombre d'actes réalisés dans le cadre des consultations de planification	1 300	1 471	2 771	1 296	4 290	765	2 117
Nombre de personnes vues dans le cadre des consultations de planification	1 050	1 258	2 308	830	2 851	584	1 422
Part des personnes de 15-45 ans ayant bénéficié d'une consultation de planification (en %)	19,9	20,3	20,1	8,3	27,5	5,7	13,8

Source : Corse : données PMI CdC 2019 / départements de comparaison : Enquête DREES 2017. Données non disponibles pour le Cher et l'Aveyron.

Schéma directeur territorial en faveur de l'enfance et de la famille sur le Territoire de la Corse

I. Prévention précoce : Le suivi des grossesses

Une couverture en VAD et entretiens prénataux inégale entre le Cismonte et le Pumonte

- Les points clés :

- Un **taux de couverture** des entretiens prénataux précoces (du **4ème mois**) de **4,2% des naissances**, inégal entre Nord et Sud et inférieur à la moyenne des départements de comparaison (7,7%).
- Un **objectif d'accroître ce taux** porté dans la Convention entre l'Etat et la Collectivité de Corse dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance pour la période 2020-2022, en fédérant autour d'un protocole commun de réalisation des EPP
- Un taux de naissances ayant fait l'objet d'une VAD prénatale de **9,5%** avec une forte prédominance du Cismonte qui est au niveau de la moyenne des départements de comparaison (le Pumonte étant très en deçà).
- Un **objectif de doubler le nombre de VAD pré et post natales** porté dans la Convention entre l'Etat et la Collectivité de Corse dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance pour la période 2020-2022

- Les chiffres :

	Chiffres 2019 (source PMI CDC)			Chiffres 2017 (source DREES)				
	Corse			Echantillon comparatif (Source DREES)				
	CORSE-DU-SUD	HAUTE-CORSE	CORSE	ARDECHE	AVEYRON	LOIR-ET-CHER	LOT ET GARONNE	Moyenne de l'échantillon comparatif
Nombre de naissances	1345	1605	2950	2995	2316	3 105	2 953	2842
Nombre de VAD prénatales réalisées (sages femmes)	160	516	676	1040	948	782	782	888
Nombre de femmes rencontrées dans le cadre de VAD prénatales	53	227	280	304	247	NR	648	400
Part des naissances ayant fait l'objet d'une VAD prénatale	3,9%	14,1%	9,5%	10,2%	10,7%	NR	21,9%	14,1%
Nombre d'entretiens du 4ème mois de grossesse réalisés	79	44	123	267	99	44	469	220
Part des naissances ayant fait l'objet d'un entretien du 4ème mois	5,9%	2,7%	4,2%	8,9%	4,3%	1,4%	15,9%	7,7%

Source : Corse : données PMI CdC 2019 / départements de comparaison : Enquête DREES 2017 + INSEE RPP 2017. Données non disponibles pour le Cher.

I. Le dispositif de suivi médico-social des moins de 6 ans sur le territoire

Un dispositif qui fait l'objet de plusieurs fiches actions dans la convention relative à la stratégie de prévention et protection de l'enfance

- Les points clés :

- 17,4% des enfants de moins de 3 ans ayant bénéficié de consultations infantiles, avec un objectif de maintien du taux de couverture porté dans la convention Etat-Collectivité dans le cadre de la Stratégie Taquet pour 2020-2022
- 7,9 % des enfants de moins de 6 ans vus en VAD infantiles, avec un objectif de porter ce taux à 15% et de proposer un accompagnement pluridisciplinaire en puériculture aux familles vulnérables dans le cadre de la convention Taquet
- 95,2 % des enfants inscrits en moyenne section vus en Bilans de Santé en Ecole Maternelle en 2019 avec un objectif de porter ce taux à 100% dans la convention signée avec l'Etat.
 - ✓ Des bilans parfois refusés par les parents (dégrade le taux de couverture)
 - ✓ Conséquence de la carence de médecins : le bilan n'est pas un bilan de santé, mais de situation (le bilan de santé se faisant lorsque repérage de besoins)
 - ✓ Un bilan plus axé sur « la santé physique et les difficultés physiologique » que sur le repérage de troubles psy et du développement
 - ✓ Un objectif porté dans le Projet d'Action Sociale 2018-2022 : analyser les bilans de santé à 4 ans et proposer des actions de prévention spécifiques

- Les chiffres :

Chiffres 2019 (source PMI CDC)	Corse		
	CORSE-DU-SUD	HAUTE-CORSE	CORSE
Nombre de séances de consultation infantile	2 507	1 429	3 936
Nombre d'actes réalisés dans le cadre des séances de consultation (examens médicaux)	794	1 148	1 942
Nombre d'enfants vus dans le cadre des consultations médicales	470	1 080	1 550
Nombre d'enfants de moins de 3 ans en 2019 (source PMI)	4 004	4 902	8 906
% des enfants de moins de 3 ans vus en consultation médicales	11,7%	22,0%	17,4%
Nombre de visites à domicile infantile	1 600	1 174	2 774
Nombre d'enfants vus en VAD infantile	752	650	1 402
Nombre d'enfants de moins de 6 ans en 2019 (source PMI)	7 997	9 783	17 780
% des enfants de moins de 6 ans vus en VAD infantile	9,4%	6,6%	7,9%
Nombre de permanences puéricultrices (y compris pesées)	454	501	955
Nombre d'actes réalisés dans le cadre des permanences puéricultrice	2 104	1 581	3 685
Nombre de personnes vues dans le cadre des permanences puéricultrice	493	501	994
Nombre de bilans médicaux de 3 à 4 ans	38	91	129
Nombre de dépistages infirmiers dans les écoles (bilans 4 ans)	1 385	1 507	2 892
Nombre d'enfants inscrits en moyenne section pour l'année 2018-2019 (source PMI)	nc	nc	3 039
% des enfants de 3 à 4 ans vus en dépistage dans les écoles	nc	nc	95,2%

II. Les modes de garde de la petite enfance

Une capacité d'accueil globale de 41,5 places / 100 enfants, équilibrée entre EAJE et assistant(e)s maternel(le)s

- Les points clés :
 - Une capacité d'accueil globale de **41,5 places pour 100 enfants** de moins de 3 ans, en deçà de la **moyenne française (55,4)**
 - Un **écart important** entre Cismonte et Pumonte, dû en particulier à un nombre d'assistant(e)s maternel(le)s près de 3 fois supérieur en Cismonte
 - Malgré cela, la **capacité maximum est atteinte** de manière générale dans la collectivité d'après les retours des groupes de travail.
 - Des **accueils** individuels (ASMAT) qui restent **inoccupés** : coût plus important, complexité d'accès (contrat ; statut d'employeur) ; inadéquation de la répartition territoriale offre / besoins ; Représentations des parents parfois défavorables
 - Une **solidarité familiale** importante dans le rural (Cortonais par exemple)
 - Une **difficulté de mise en œuvre** de « berceaux libres » permettant l'accueil d'enfants de familles en difficultés

Chiffres 2019 (source PMI) / INSEE RPP 2017/ONAPE 2018	Corse			France Ratios nationaux* 2018
	CORSE-DU-SUD	HAUTE-CORSE	CORSE	
Nombre de places en structures d'accueil du jeune enfant	932	946	1 878	
Nombre d'assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s	171	406	577	
Nombre de places auprès des assistant(e)s maternel(le)s	471	1 345	1 816	
Nombre d'enfants de moins de 3 ans en 2019 (source PMI)	4 004	4 902	8 906	
Capacité d'accueil en EAJE pour 100 enfants de moins de 3 ans	23,3	19,3	21,1	20,1
Capacité d'accueil assistants maternels pour 100 enfants de moins de 3 ans	11,8	27,4	20,4	33,2
Capacité d'accueil globale pour 100 enfants de moins de 3 ans	35,0	46,7	41,5	55,4
Part des places en EAJE dans la capacité d'accueil globale	66%	41%	51%	36%
Part des places auprès des assistants maternels dans la capacité d'accueil globale	34%	59%	49%	64%
Nombre de demandes de premier agrément (assistantes maternelles)	29	77	106	
Nombre d'agréments accordés dans l'année	52	109	161	
Nombre d'agréments refusés dans l'année	1	23	24	
Taux de refus	3%	30%	23%	

Un écart qui pourrait s'expliquer par la séance d'information sur l'activité d'assistants maternels (SIAAM) obligatoire sur le Pumonte mais pas sur le Cismonte ?

III. Les actions de soutien à la parentalité

Des actions peu présentes (voire absentes) en zones rurales ; les existantes sont peu connues et peu coordonnées

Dispositifs	Couverture actuelle sur le territoire	Perspectives engagées
REAAP (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents)	18 actions financées sur le Cismonte en 2019 24 actions financées sur le Pumonte en 2019	Cismonte : L'objectif du SDSF Haute Corse 2016-2019 était de renforcer la couverture (14 actions en 2015). Un appel à projets lancé par la CAF Haute-Corse et la Collectivité de Corse en 2020. Pumonte : un objectif de favoriser la mise en œuvre d'actions CLAS et REAAP sur la thématique de la laïcité dans le SDSF 2016-2020
CLAS : Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité	7 structures portant un projet CLAS en Haute Corse et (sur l'année scolaire 2017-2018) et 9 en Corse du Sud	Un manque d'actions sur l'ouest, le centre et le nord du Cismonte pointé par le SDSF Haute Corse
LAEP : Lieux d'Accueil Enfants Parents	5 « Maisons Ouvertes » sur le Pumonte portés par la Collectivité et la CAF 1 lieu d'accueil en Cismonte (commune d'Oletta)	Pumonte : renouvellement de la convention CAF-CDC pour les 5 LAEP (Lieux d'accueil enfants parents)
Médiation Familiale	- Deux opérateurs agréés par la CAF en Haute-Corse. Faible sollicitation par la Collectivité - En Pumonte : association La Falep - L'Ecole des Parents et Educateurs dispose de deux antennes à Bastia et Porto-Vecchio	
Espaces rencontre	1 espace sur le Cismonte géré par l'Ecole des Parents et Educateurs (Bastia)	
Aide à domicile (TISF)	Une offre de TISF n'existant que sur Ajaccio et sa banlieue (voir page suivante)	Renforcement & diversification des modes d'intervention portés dans la convention relative à la Stratégie Taquet et le Projet d'action sociale 2018-2021.
Centres sociaux / Espaces de vie sociale	10 centres sociaux en Corse en 2017 (5 Cismonte, 5 Pumonte (Ajaccio)) 5 EVS dont 4 Cismonte et 1 Pumonte (Ajaccio) - Aucun équipement sur le reste du Pumonte	

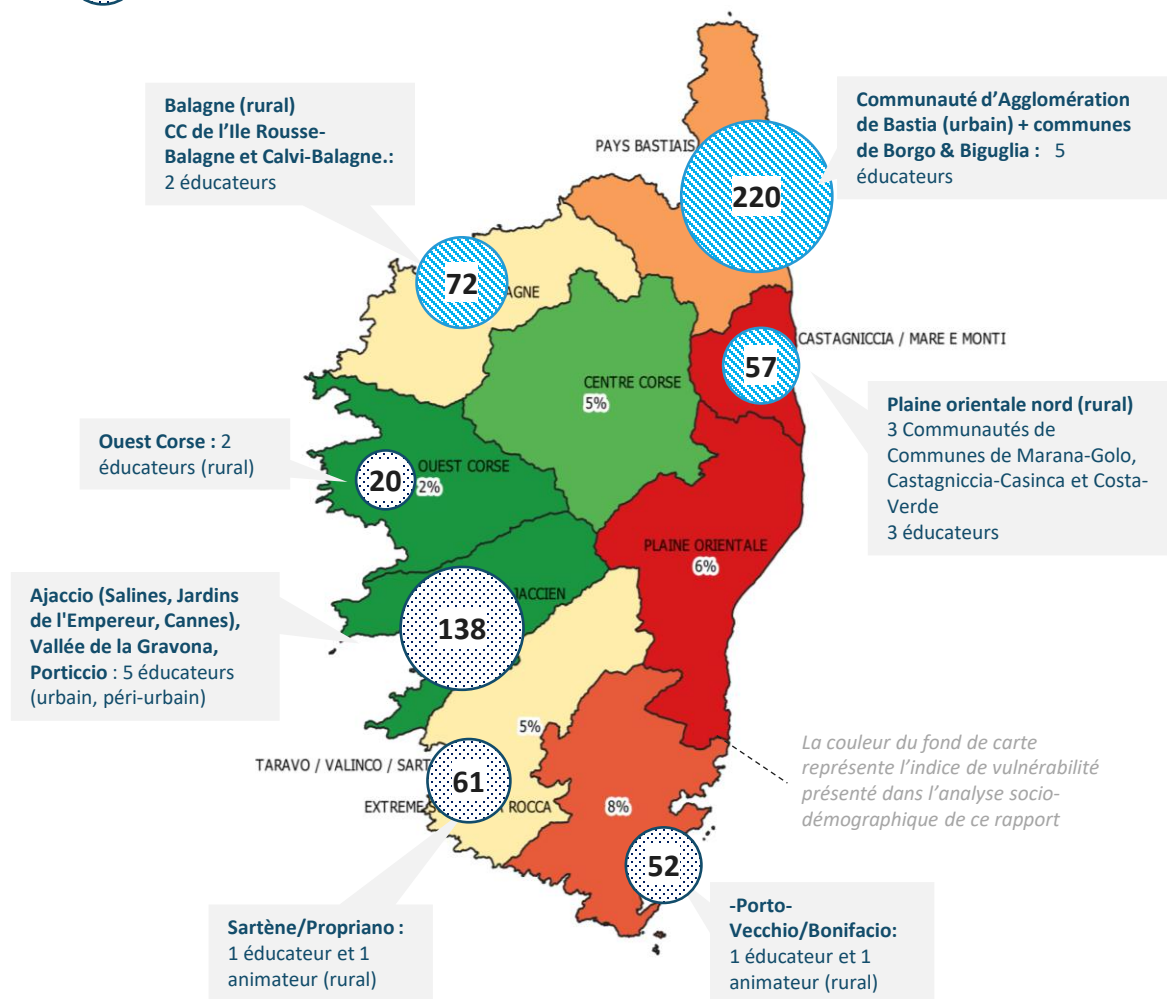
La Collectivité a fait voter un règlement des interventions sociales, médico-sociales et de santé en 2020 qui augmente les financements d'actions de soutien à la parentalité, dans une logique de co-construction avec la CAF et les partenaires.

V. Actions de prévention spécialisée

Un investissement fort mais une couverture inégale du territoire

20

Nombre approximatif de jeunes accompagnés en 2019



Cismonte : Service de Prévention Spécialisée de l'association LEIA (10 éducateurs sur 3 territoires)

- Travail de rue, accompagnement socio-éducatif : Entre 300 et 400 jeunes/an
- Actions collectives (séjours, chantier...) : plus de 400 jeunes
- Interventions permanentes dans les collèges (harcèlement, égalité garçons/filles...)



Pumonte: Service de Prévention Spécialisée de la FALEP 2A (9 éducateurs et 2 animateurs sur 4 territoires)

- Présence sociale/Travail de rue, accompagnement éducatif individuel et collectif, Développement social local, Travail en partenariat: environ 300 à 400 jeunes accompagnés par an et 170 familles
- Médiation familiale: environ 160 personnes reçues en entretien par an
- Espace public numérique: environ: 850 personnes bénéficiant d'un accès libre et gratuit à l'outil informatique et/ou internet.
- La Médiation sociale jour et nuit: environ 200 personnes bénéficiaires par an
- L'Espace Santé Jeunes: plus de 1000 personnes sensibilisées par an
- Les Dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire : environ 165 enfants bénéficient d'un dispositif par an
- Le Point Accueil Ecoute Jeunes: environ 80 visites au local par an
- Les Chantiers éducatifs : environ 25 jeunes accompagnés par an

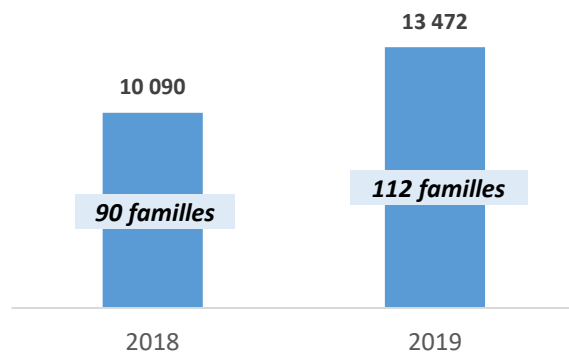
VI. Les aides à domicile

Une offre de TISF n'existant que sur Ajaccio et sa banlieue

- Les points clés

- Un réel outil de prévention, complémentaire au travail des services de la Collectivité.
- Sur **Ajaccio** et dans un rayon de 30km autour, l'**association ASAF2A (9 TISF)** assure cette mission dans le cadre d'une convention avec la Collectivité. **Son volume d'intervention a augmenté de près de 35% en 2019.**
 - ✓ Un document cadre en cours d'écriture par l'association, afin que l'action de TISF soit mieux connue et introduite dans le dispositif ASE
 - ✓ Des problématiques dans le mandatement, qui ne tient pas compte de l'éloignement à Ajaccio (temps de trajet pas décompté)
 - ✓ L'utilisation de TISF pour encadrer « les visites médiatisées » (qui sont en réalité plutôt des visites en présence d'un tiers)
 - ✓ Une forte responsabilité confiée aux TISF, à qui l'on demande à la fois l'intervention auprès de la famille (mission classique) et un rôle de sécurisation de la visite (qui dépasse leurs responsabilités)
- Le **reste de la Corse n'est pas couverte par l'action des TISF** ; l'extension à d'autres territoires se heurte à la difficulté à recruter des profils de TISF en Corse. L'objectif de diversification des modes d'intervention, au moyen de TISF notamment, est porté dans le Projet d'Action Sociale 2018-2021 et dans la Convention entre l'Etat et la Collectivité de Corse dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance pour la période 2020-2022.
- Des **enjeux** liés à *l'attractivité* du métier, de la *rétention* des professionnels, de la *formation* & accompagnement à la montée en compétence.

Nb d'heures d'interventions de TISF effectuées dans l'année



Interventions de TISF en Corse

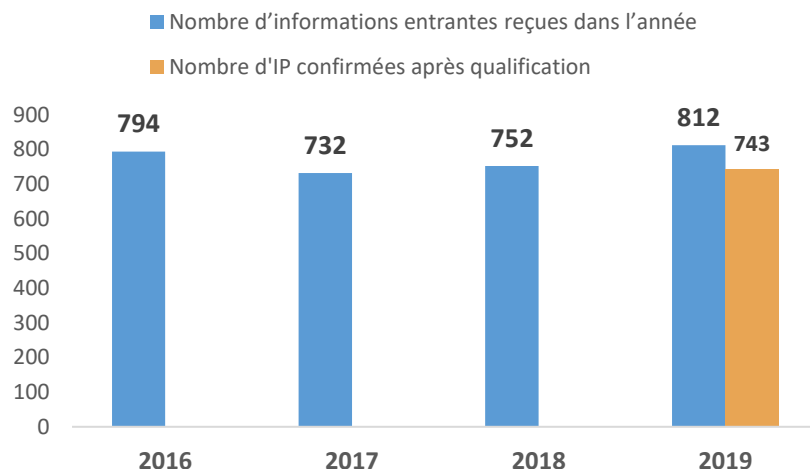
	Corse	Cismonte	Pumonte
Nb de familles bénéficiaires d'une intervention de TISF	112	0	112
Nb d'heures d'interventions de TISF effectuées dans l'année	13 472	0	13 472
Nb de familles bénéficiaires d'une intervention d'aide ménagère (ADMR/CAP)	30	16	14

VII. Repérage des situations et évaluation des informations préoccupantes

Un dispositif à l'organisation différente selon les territoires

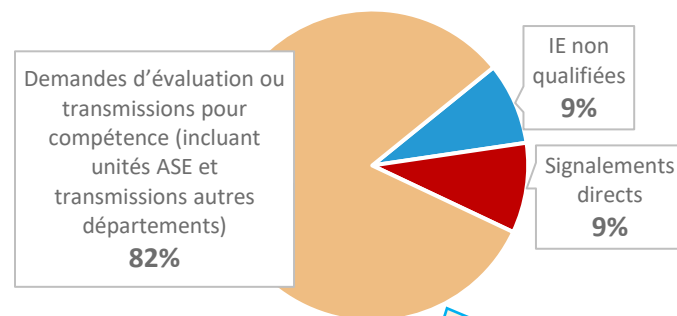
Les points clés

- **812 informations entrantes** reçues en 2019 dont **91% sont qualifiées** pour signalement direct ou évaluation
- Des **protocoles partenariaux différents** en vigueur sur les deux ex-départements (par exemple, la 1^{ère} évaluation est faite par la CRIP sur le Pumontu et par la plateforme territoriale d'action sociale de proximité sur le Cismonte) : un objectif d'harmonisation porté par la convention Etat-CdC dans le cadre de la stratégie A. Taquet
- Un objectif de **respect du délai légal de 3 mois par évaluation** lui aussi porté dans la Convention A. Taquet (d'après la fiche action, 60 % des IP sont évaluées dans le délai légal de 3 mois aujourd'hui)
- Un véritable **enjeu de rapprochement avec les écoles** du 1^{er} degré sur l'IP (sensibilisation, protocoles)
- Un **manque de confiance** de certains professionnels dans la qualification des IP



Un nombre d'informations reçues avant qualification en légère hausse (5% par an en moyenne) depuis 2017

Suite données aux informations entrantes en 2019

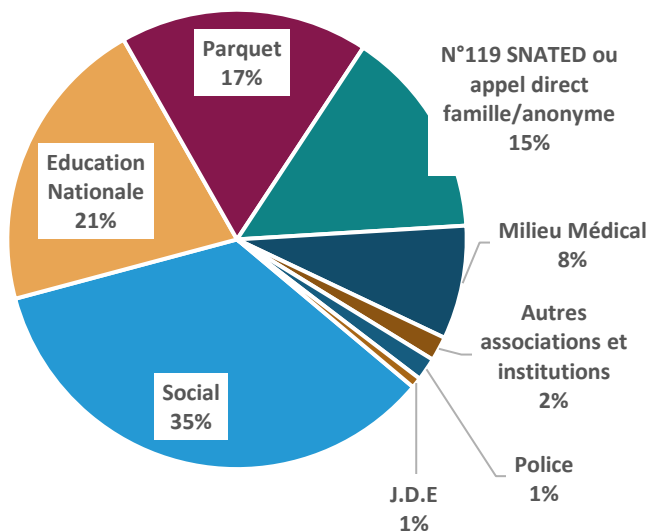


91% des informations retenues pour évaluation ou signalement direct après qualification en 2019, témoignant d'une bonne « qualité » de l'information entrante ? (bonne connaissance du dispositif par les acteurs à l'origine des informations entrantes)

VII. Repérage des situations et évaluation des informations préoccupantes

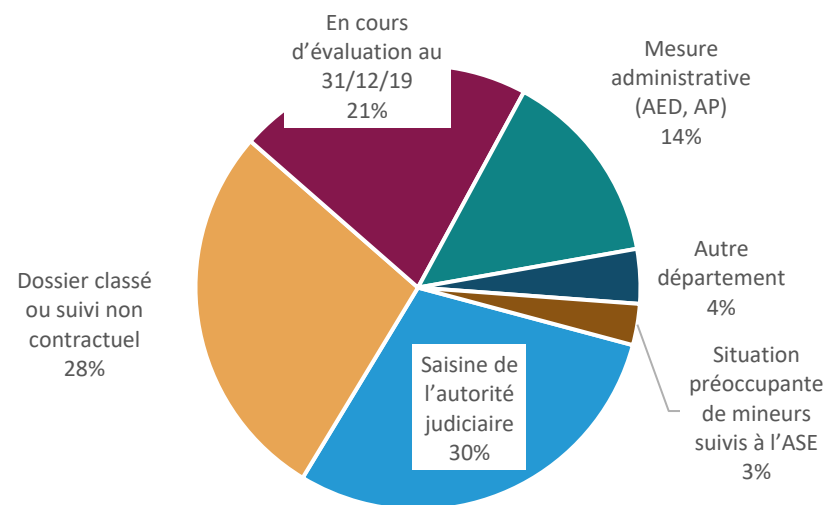
Des informations principalement transmises par les professionnels & partenaires et qui donnent lieu à une saisine de l'autorité judiciaire dans 30% des situations

Origine des informations entrantes - 2019



Une prédominance des informations transmises par les professionnels (partenaires et équipes de la Collectivité)

Décisions de la cellule au 31/12/19 (sur la base des IP confirmées en 2019)



Près d'1 situation sur 3 qui donne lieu à la saisine de l'autorité judiciaire
Un recours plus fréquent sur le Cismonte (32% contre 27% sur le Pumonte) qui pose la question de l'harmonisation des pratiques d'évaluation et de la mise en œuvre du principe de subsidiarité

VIII. Mesures éducatives à domicile et placements

1 300 mineurs accompagnés à domicile ou placés ; 76% de mesures judiciaires correspondant à la moyenne nationale

- Un **taux de judiciarisation** (nombre de mesures judiciaires par rapport au nombre total de mesures) **élevé : 76%** comparé à la moyenne des départements de comparaison : 68%. L'écart est en particulier important sur les mesures à domicile (75% contre 60%), ce qui pose la question des obstacles à la mise en œuvre du principe de subsidiarité.
- Un **nombre de bénéficiaires de mesures pour 1000 jeunes plus faible** que la moyenne française et que les départements de comparaison.
- Un **recours plus fréquent aux mesures d'accompagnement à domicile** (62%) que la moyenne, qui peut s'expliquer par la saturation du dispositif

		CORSE	Echantillon comparatif					France	
		COLLECTIVITE DE CORSE	ARDECHE	AVEYRON	CHER	LOIR-ET-CHER	LOT ET GARONNE	Moyenne de l'échantillon comparatif	National (total)
Mesures d'accompagnement à domicile	au 31/12/19 (source CDC + enquête DREES 2019)								
	Nombre de jeunes en AED	205	298	372	496	617	197	396	53 147
	Nombre de jeunes en AEMO / AEMO Renforcée	599	468	343	802	870	459	588	118 062
	Nombre total de jeunes en mesures à domicile	804	766	715	1298	1487	656	984	171 209
	Nombre de jeunes accompagnés à domicile pour 1000 jeunes de 0 à 20 ans	11,8	10,5	12,4	20,0	19,6	9,1	14,4	11,0
	Part de mesures judiciaires dans les mesures à domicile	75%	61%	48%	62%	59%	70%	60%	69%
Mesures de placement	Placement à l'ASE par le juge des enfants au titre de l'assistance éducative ou en parallèle de l'ordonnance n°45-174	306	354	514	557	605	641	534	124 147
	Accueil provisoire de mineurs	46	90	66	126	80	26	78	11 604
	Accueil provisoire de jeunes majeurs	58	90	103	106	94	65	92	21 267
	Placement direct	87	43	40	70	57	225	87	14 221
	Nombre total de jeunes en mesures de placement	497	577	723	859	836	957	790	171239
	Nombre de jeunes placés pour 1000 jeunes de 0 à 20 ans	7,3	7,9	12,6	13,2	11,0	13,3	11,5	11,0
	Part de mesures judiciaires dans les mesures de placement	79%	69%	77%	73%	79%	90%	79%	81%
	Taux de placements directs	18%	7%	6%	8%	7%	24%	11%	8%
Total	Nombre total de mesures (domicile + placement)	1301	1343	1438	2157	2323	1613	1775	342 448
	Part des mesures d'accompagnement à domicile	62%	57%	50%	60%	64%	41%	55%	50%
	Part des mesures de placement	38%	43%	50%	40%	36%	59%	45%	50%
	Nombre de jeunes bénéficiaires d'une mesure pour 1000 jeunes de 0 à 20 ans	19,0	18,5	25,0	33,2	30,6	22,4	25,9	22,0
	Part de mesures judiciaires sur le total	76%	64%	62%	66%	66%	82%	68%	75%

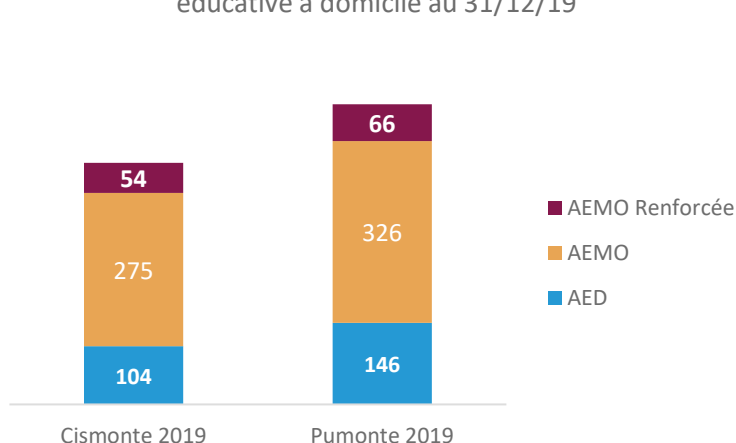
VIII. Mesures éducatives à domicile

Un accompagnement fortement judiciaire et un mode de fonctionnement différent entre le Nord et le Sud (1/2)

- Points clés :

- 3 jeunes sur 4 accompagnés à domicile bénéficient d'une mesure judiciaire (et un taux plus important sur le Cismonte : 76% contre 73% sur le Pumonte)
- Un nombre de mesures à domicile pour 1000 jeunes plus fort sur le Pumonte : conséquence d'un plus faible recours au placement en raison du taux d'équipement plus faible (cf. analyse de l'offre d'accueil).
- Une organisation « à la carte » qui rend difficile une vision d'ensemble au niveau de la collectivité et qui complexifie le suivi / l'exercice / le pilotage global des mesures.
- Un **savoir-faire** qui ne semble pas toujours au rendez-vous, pour les AEMO renforcées (des éducateurs qui manquent parfois d'expérience et de maturité)

Nombre de mineurs bénéficiaires d'une mesure éducative à domicile au 31/12/19



au 31/12/19	Corse 2019	Cismonte 2019	Pumonte 2019
Nombre de jeunes en AED	250	104	146
Nombre de jeunes en AEMO	601	275	326
Nb de jeunes en AEMO Renforcée	120	54	66
Taux de judicialisation*	74%	76%	73%
Nombre de jeunes accompagnés à domicile pour 1000 jeunes de 0 à 20 ans	14,2	11,8	17,0

*Taux de jeunes en mesures AEMO/AEMO-R sur le total des jeunes bénéficiaires de mesures

*Source : Rapport d'activité 2019 de la Direction de la Protection de l'Enfance + correctifs apportés lors des groupes de travail territoriaux.
Note : les données diffèrent de celles consolidées dans l'enquête DREES (qui ne contient pas le détail Cismonte/Pumonte)

IX. L'offre d'accueil familial et collectif

Une saturation globale du dispositif d'accueil familial et collectif

- Points clés

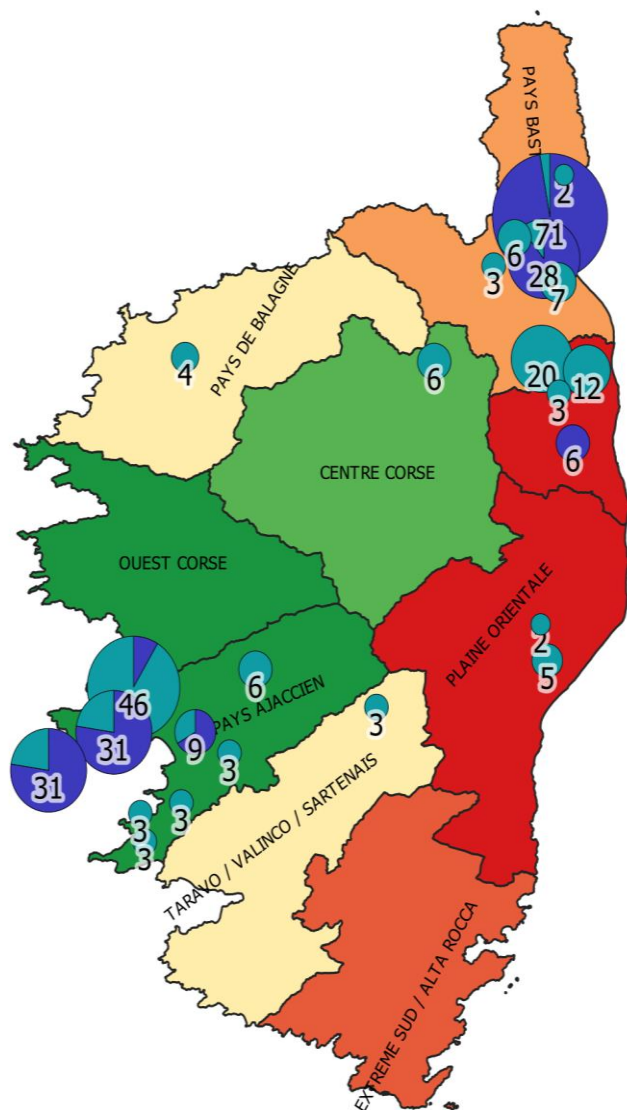
- Une **saturation globale du dispositif d'accueil** (106% au 31/12/20), perçue par tous les acteurs internes et externes
- Une **offre d'accueil d'urgence insuffisante et peu formalisée** (2 familles d'accueil urgentistes dans le Pumonte, qui accueillent déjà 3 enfants (100% de l'agrément) ; et des établissements déjà saturés dans le Cismonte, sans conventionnement spécifique sur l'accueil d'urgence)
- Un objectif clé pointé dans le Prughjettu d'Azzione Suciale 2018-2021 de la Collectivité : « *apporter des éléments de solution à la saturation des structures hébergeant des mineurs sous la responsabilité de l'ASE* », notamment par le recrutement de familles d'accueil, la création de 15 places en foyer d'hébergement et l'implantation de deux nouvelles structures dans l'extrême sud et le pays ajaccien

Analyse de l'offre d'accueil

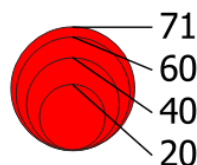
<i>au 31/12/2020 (source tableaux pilotage service accueil familial et collectif) + RA 2019 + INSEE</i>		Corse	Cismonte	Pumonte
Places	Nombre de places en établissement	128	94	34
	Nombre de places en familles d'accueil (incluant les dérogations d'extension)	162	85	77
	Nombre de places total	290	179	111
	Taux d'équipement en établissement ASE (nombre de places pour 1000 jeunes de moins de 20 ans en 2017)	4,2	5,7	3,0
Occupation	Nombre de mineurs ou jeunes majeurs placés en établissement	124	87	37
	Nombre de mineurs placés en famille d'accueil	182	96	86
	Nb de mineurs ou jeunes majeurs accueillis hors collectivité (<i>source RA 2019</i>)	42	12	30
	Part des placements en établissements	36%	45%	24%
	Part des placements en familles d'accueil	52%	49%	56%
	Part des placements hors collectivité	12%	6%	20%
	Taux d'occupation global	106%	102%	111%
<i>Dont Etablissements</i>		97%	93%	109%
<i>Dont Familles d'accueil</i>		112%	113%	112%

IX. L'offre d'accueil familial et collectif

Une forte concentration des places au niveau des zones urbaines et péri-urbaines ; des territoires peu ou pas couverts : Extrême sud ; Plaine orientale ; Cortenais, Balagne



Légende :



Nombre total de places (accueil familial / collectif) au niveau de la commune

■ Places en accueil collectif (Total 128)

■ Places en accueil familial (Total 162*)

Rappel : indice de vulnérabilité	Part de la population	Indice agrégé
CASTAGNICCIA / MARE E MONTI	6,6%	1,13
PLAINE ORIENTALE	6,3%	1,12
EXTREME SUD / ALTA ROCCA	8,0%	1,10
PAYS BASTIAIS	29,3%	1,06
TARAVO / VALINCO / SARTENAIS	4,6%	1,02
PAYS DE BALAGNE	6,7%	1,02
CENTRE CORSE	4,9%	0,90
PAYS AJACCIEN	31,3%	0,89
OUEST CORSE	2,3%	0,76
Moyenne Corse		1,0

* 4 places pour lesquelles l'adresse n'était pas disponible dans les données

IX. L'offre d'accueil familial et collectif

Un dispositif de pilotage de l'offre à structurer pour en optimiser l'utilisation

- Un **déficit budgétaire chronique**, qui a été comblé par l'occupation des places par les MNA...
- ... posant la question de l'**utilisation optimale** du dispositif d'accueil
 - Des places qui **manquent** (en particulier pour les enfants de moins de 12 ans)
 - Des **fratries** pas faciles à placer
 - Un **prix de journée** important, qui ne se justifie pas toujours pour les MNA (autonomie importante)
 - Un **manque de places d'accueil d'urgence** qui génère un « décalage » dans l'utilisation du dispositif
 - **Pas de modalités adaptées** (accueil séquentiel, placement à domicile...)
- Des **profils** d'enfants qui se **complexifient**, et qui ne trouvent pas de réponses adaptées (pas d'étayage possible en pédopsychiatrie du fait de la faiblesse des moyens)
 - 2 enfants accueillis en Belgique dans des structures spécialisées absentes du territoire
- Des **parcours qui durent**, qui ne sont pas toujours réinterrogés dans leur pertinence...
- ... mais des **alternatives** qui manquent : médico-social ; psy
- Des **auto-restrictions à la contractualisation** de placements dues au fait que les places seraient priorisées pour les placements judiciaires

IX. L'offre d'accueil familial et collectif

Une place sur trois du dispositif d'accueil est occupée par un MNA ; des structures spécialisées ont été ouvertes

- Au global, 32% des places du dispositif d'accueil sont occupées par des MNA au 31/12/20
- Trois structures sont spécialisées dans l'accueil des MNA sur le territoire : ADUNITI et le LVA « A Rondina » en Cismonte, le LVA « Olmarelli » en Pumonte.
- Hors structures spécialisées MNA et FJT, 19% des places d'accueil sont occupées par des MNA. L'hébergement collectif est aujourd'hui privilégié avec 38% des places d'accueil collectif occupées par des MNA.
- Au 31/01/21, 29 MNA pris en charge par la Collectivité sont hébergés sur le continent.

<i>au 31/12/20 (source tableaux pilotage service accueil familial et collectif)</i>	Corse	Cismonte	Pumonte
Nombre de MNA hébergés en structure	79	50	29
<i>dont hébergement spécialisé MNA + FJT</i>	46	28	18
<i>dont hébergement collectif généraliste</i>	33	22	11
Nombre de MNA hébergés en famille d'accueil	15	3	12
Part des places d'accueil collectif occupées par des MNA	62%	53%	85%
Part des places d'accueil collectif occupées par des MNA : hors structures spécialisées MNA/FJT	38%	35%	61%
Part des places d'accueil familial occupées par des MNA	9%	4%	16%
Part des places occupées par des MNA sur l'ensemble de l'accueil	32%	30%	37%
Part des places occupées par des MNA sur l'ensemble de l'accueil hors structures spécialisées MNA/FJT	19%	18%	21%

IX. L'accueil familial

Un service saturé, en tension du fait de la baisse du nombre d'assistants familiaux et des départs à la retraite à venir

- Points clés

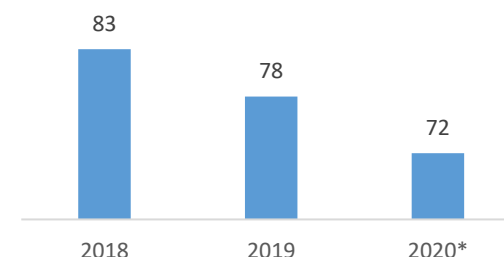
- Un nombre d'assistants familiaux en baisse constante (-6% à -8% par an entre 2018 et 2020)
- Un service saturé sur l'ensemble du territoire : **112% d'occupation** hors dérogations temporaires, avec une tension plus élevée encore sur le Pumonte en raison des prochains départs en retraite et cessation d'activité
- Une pyramide des âges qui pose un risque pour les 5 années à venir

Evolution 2018-2020*			
au 31/12 (source RA 2018-2019 / tableaux pilotage service accueil familial et collectif)	2018	2019	2020*
Nb d'assistants familiaux salariés de la Collectivité	83	78	72
Nb de places agréées chez des assistants familiaux salariés de la Collectivité (hors dérogations temporaires)	169	169	162
Nb de mineurs placés en famille d'accueil	176	172	182
Nombre moyen d'enfants par assistant familial	2,1	2,2	2,5
Taux d'occupation théorique hors dérogations temporaires	104%	102%	112%

Le nb de places agréées n'inclut pas les extensions d'agrément

Focus sur 2020			
au 31/12/2020 (source tableaux pilotage service accueil familial et collectif)	Corse 2020	Cismonte 2020	Pumonte 2020
Nb d'assistants familiaux salariés de la Collectivité	72	36	36
Nb de places agréées chez des assistants familiaux salariés de la Collectivité (hors arrêt maladie de longue durée)	162	85	77
Nombre de dérogations temporaires (places)	32	20	12
Nb de mineurs placés en famille d'accueil	182	96	86
Nombre moyen d'enfants par assistant familial	2,5	2,7	2,4
Taux d'occupation (hors dérogations)	112%	113%	112%
Taux d'occupation (avec dérogations temporaires)	94%	91%	97%

Nb d'assistants familiaux salariés de la Collectivité



Pumonte : 4 assfam en arrêt maladie de longue durée (10 places non comptées)

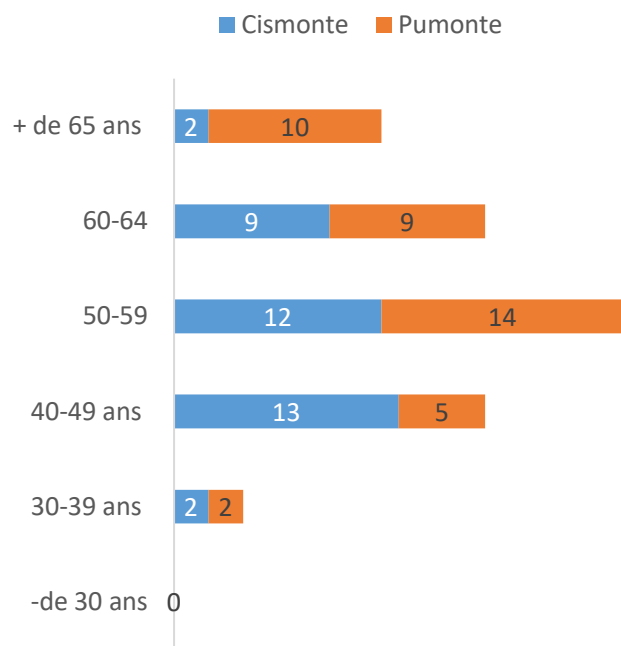
12 assfam ayant fait valoir leur droit de retraite ou en cessation d'activité (ne pouvant accueillir de nouveaux enfants) = 28 places hors dérogations

Moyenne française (ONPE 2018) : 1,8 enfants/assfam

IX. L'accueil familial

On peut estimer à environ 30% la part des assistants familiaux qui auront dépassé l'âge légal de la retraite en 2025

Pyramide des âges des assistants familiaux au 31/12/2019



- Points clés

- 38% des assistants familiaux ont plus de 59 ans. La situation est plus préoccupante en Pumonté, où **près d'un assistant familial sur deux (48%) a plus de 59 ans.**
 - On peut estimer à environ **30%** la part des assistants familiaux qui auront **dépassé l'âge légal de la retraite en 2025** (*67 ans dans le public, 70 ans dans le privé*), soit au moins 47 places en moins)
 - Un risque d'usure professionnelle des assfam et de tension sur le dispositif d'accueil **accrus par la saturation des établissements** (pas de relais)
 - ✓ Incidence sur **l'attractivité** du métier dans un territoire où le bouche-à-oreille fonctionne bien...
 - **Des assfam qui se disent peu associés** à la réflexion éducative sur les projets des enfants
 - Le ressenti de professionnels de l'ASE que les **modalités d'octroi de l'agrément** sont trop **sévères** (plus axées sur les conditions matérielles que les aptitudes professionnelles)
- Un objectif pointé dans le Prughjettu d'Azzione Sociale 2018-2021 de la Collectivité : « *Encourager les demandes d'agréments de familles d'accueil par la publicité et la communication* »

Pistes de travail dans le cadre du schéma :

- Développer l'offre d'accueil familial associatif

IX. L'accueil collectif

Un dispositif d'accueil en établissement saturé et à la couverture très inégale sur le territoire

- Points clés

- Un dispositif d'accueil en établissement déséquilibré avec **3 places sur 4 en Cismonte** (pour 54% des jeunes de moins de 20 ans sur le **Cismonte**) et qui existe uniquement à Ajaccio et Bastia. Un LVA est toutefois en ouverture à Moriani.
- Un dispositif d'accueil en établissement **saturé en Pumonte (109%)** et **proche de la saturation sur l'ensemble du territoire (97%)**
- Peu de structures spécialisées (sur l'accueil d'urgence, sur l'accueil d'enfants à troubles dys-, ...)
- Un objectif fixé dans le Projet d'action sociale de créer 15 nouvelles places en foyer d'hébergement entre 2019 et 2020
- Un foyer maternel sur le Cismonte (couplé à un CHRS) qui accueille également des femmes enceintes avec enfants de moins de 3 ans dans la fratrie (mais dont la gestion est indépendante du service de l'accueil familial et collectif)

- Les chiffres

<i>Places et occupation au 31/12/20 (source : tableaux accueil familial et collectif)</i>		Spécificités	Places d'accueil collectif de mineurs ou jeunes majeurs	Occupation au 31/12/2020	Taux d'occupation
Cismonte	Le Bélvédère - MECS		32	31	97%
	Bélvédère - Appart extérieur		6	3	50%
	A Scalinata	25 places art 375 CC et ord. 45	25	22	88%
	Ciucciarella (pouponnière)*	0-6 ans	6	10	167%
	Dispositif ADUNITI (MNA)	MNA	25	21	84%
	LVA A rondina	MNA	7	7	100%
Pumonte	Foyer La Falep		12	13	108%
	LVA Olmarelli	4 MNA (+ 4 PJJ)	4	7	175%
	LVA Casa di Ricci	Spécifique pb. psy	6	7	117%
	Foyer Jeunes Travailleurs		12	10	83%
Total Cismonte			94	87	93%
Total Pumonte			34	38	112%
Total Corse			128	132	98%

*hors accueil de jour

Autres départements

16

Pistes de travail dans le cadre du schéma :

- Renforcer l'offre sur le Pumonte
- Renforcer l'offre en accueil d'urgence

- Créer des places spécialisées pour profils difficiles (Cismonte)
- Renforcer l'offre d'accueils spécifiques pour les MNA (prise en charge, tarif aménagé...)

XIII. Publics spécifiques

Enfants porteurs de handicaps et présentant des troubles du comportement

- Une offre **très faible sur le territoire** en *accompagnement psychiatrique* des enfants et en *accueil de jour*
- Les **objectifs fixés dans la convention A. Taquet** :
 - Développer l'offre d'accueil d'enfants porteurs de handicap en EAJE ou assistants maternels
 - Garantir l'accompagnement de tous les enfants protégés en situation de handicap
- Les orientations prises dans le **Projet d'Action sociale 2018-2022** :
 - Favoriser le dépistage précoce au sein des services de la PMI et accompagner avec la MDPH la création d'un centre de dépistage dans le Pumontu (à l'instar de ce qui existe déjà en Cismonte)
 - « *Prendre en compte les problématiques de santé mentale et troubles du comportement chez les enfants* » au travers de la formation des travailleurs sociaux et des assistants familiaux et de l'offre de structures d'hébergement spécialisées et d'accueil de jour
 - « *Développer le dispositif de diagnostic des troubles DYS sur l'ensemble du territoire* »
- Des **passerelles à renforcer** pour travailler de manière pluridisciplinaire autour des situations de handicap
 - Exemple : structures à double tarification avec l'ARS



LA GOUVERNANCE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

I. Les instances partenariales existantes

- Un écosystème de partenaires sur un « petit » territoire, qui se connaissent bien
- Un **manque d'instances de concertation** pointé par l'ensemble des partenaires : peu de réunion régulière sur la protection de l'enfance en l'absence d'un observatoire
- Des réunions partenariales qui ont lieu dans le cadre des stratégies nationales (PLPP, stratégie A Taquet)
- Un **observatoire** de la protection de l'enfance en Corse qui vient d'être constitué, mais n'est pas encore opérationnel (objectif clé du projet d'action sociale 2018-2021 et de la stratégie Taquet)
- **Un enjeu clé pour l'observatoire** : la montée en compétence sur la capture et la mise à disposition de données de pilotage fiables, mesurées de manière homogène entre les territoires (Accueil : places disponibles et occupation / Maintien à domicile : files d'attentes, délai de mise en œuvre des mesures)

II. Les conventions et partenariats

- Un pilotage partenarial de la politique de protection de l'enfance qui **manque de documents de cadrage**
- Un **partenariat** souvent activé au service des dossiers et des situations, mais **peu formalisé**
- Des **rencontres régulières** entre les juges, la PJJ et la Direction de la protection de l'enfance (conférence annuelle)
- Une bonne collaboration entre services maintien à domicile et PJJ
- Un **protocole CRIP** qui semble satisfaisant à harmoniser entre les deux ex-départements
- Une bonne collaboration entre les services sociaux en faveur des élèves et la CRIP sur croiser les points de vue sur les IP transmises par la justice ou le SNATED
- Un travail spécifique à mener sur le lien avec l'Education Nationale : connaissance des missions réciproques et du rôle des différents acteurs, modalités d'articulation, lien de confiance
- **Des liens à renforcer** avec les hôpitaux, la médecine de ville, la Police et la Gendarmerie Nationale
- Des échanges réguliers entre les équipes du maintien à domicile et la pédopsychiatrie, qui ne font pas l'objet d'une convention
- **Des besoins d'amélioration de l'articulation / de la transversalité**
 - Des locaux communs (ASE – PMI – Action sociale) qui offrent un potentiel commun à condition d'établir des méthodes de management et du pilotage commun
 - (PMI) certaines familles pouvant être vulnérables qui ne sont pas repérées lorsqu'elles sont suivies en libéral

Pistes de travail dans le cadre du schéma :

- Recenser l'ensemble des acteurs qui participent et concourent à la protection de l'enfance dans le domaine de la prévention et de la protection.
- Modalités d'association des partenaires de terrain aux réunions de synthèse des mesures éducatives
- Mutualiser avec certains partenaires (CAF, EN, PJJ...) les aides, subventions, dotations aux associations et prestataires communs.

III. Sécurisation du parcours de l'enfant

13 ans après la loi... quid du Projet Pour l'Enfant ?

- Une trame amorcée, suivie de tentatives de mise en place, mais **qui n'ont pas entraîné une mise en œuvre globale.**
- Un travail qui nécessite d'être élaboré de manière **harmonisée entre les territoires** et **concertée avec les partenaires** afin de mener une réflexion sur l'articulation entre acteurs (par exemple : tuilage en fin de mesure d'AEMO vers un placement – ou l'inverse- ; tuilage entre services de l'ASE et action sociale de proximité ; coordination partenariale sur les situations d'enfants à problèmes de santé physique ou mentale..
- Depuis la loi de 2016, l'enfant doit désormais être « associé » à l'établissement du PPE, « selon des modalités adaptées à son âge et à sa maturité ». Toutes les dimensions - personnelle, psychologique, sociale, affective et pas seulement médicale – doivent être prises en considération pour élaborer ce projet. Le président de la collectivité est garant de sa mise en œuvre : il informe le juge de ce PPE. Ce projet peut être révisé régulièrement
- Concernant les **sorties de l'ASE**, les protocoles de gouvernance prévus par la loi de 2016 sur la politique de prévention et l'autonomie des jeunes ne sont pas encore mis en œuvre.
- Le Projet d'Action Sociale pointe l'ambition de **mettre en place le Projet pour l'Enfant** et la mise en place d'une prise en charge coordonnée des jeunes majeurs sortant de la protection de l'enfance sur le Territoire de la Collectivité de Corse
 - Projet de protocole afin de coordonner les acteurs et de préparer la sortie des jeunes de la PE
 - D'après le point d'étape de l'exécution de la convention (6 mai 2020), une consultation a été lancée fin 2019 pour formaliser le protocole et un plan d'actions. La version finale du protocole était prévue pour Octobre 2020

Pistes de travail dans le cadre du schéma :

- Formation des acteurs au PPE et sa mise en œuvre

Les grandes orientations pour la phase 2

1. **Stabilisation des effectifs** de façon à assurer l'ensemble des missions
2. **Meilleure articulation des actions de prévention** et d'aide à la parentalité avec la protection de l'enfance
3. Renforcement des **capacités d'accueil de la petite enfance** (et facilitation d'accès ; articulations) : lien avec le STSF
4. Mise en cohérence et diversification de la prévention à destination des familles (PMI, TISF, Prévention spécialisée...)
5. Harmonisation et **amélioration de la qualité de traitement et du circuit de l'IP**
6. **Harmonisation des pratiques et des protocoles** d'intervention entre les territoires (ex : mesures à domicile)
7. **Renforcement de l'offre et équilibrage** de l'offre sur le territoire
 1. PMI : renforcement de l'offre en Cismonte
 2. Offre d'accueil familial : innovation pour enrayer la chute des effectifs
 3. Offre établissements : augmentation de la capacité d'accueil, développement de l'offre d'accueil sur le Pumont et spécialisation de la prise en charge d'enfants porteur de handicaps
 4. Milieu Ouvert : Renforcement de l'accompagnement administratif et diversification des mesures (ex placement à domicile)
8. Mise en œuvre opérationnelle du **Projet pour l'Enfant**
9. Meilleure identification et articulation autour des **situations de handicap** ou de troubles comportementaux
10. Structuration et **montée en charge du pilotage** et de l'animation partenariale (observatoire, instances partenariales, qualité du reporting & outils de cadrage des missions et de suivi de l'activité, évaluation)
11. **Structuration du plan de contrôle des établissements et services**
12. **Image et communication** pour l'attractivité des métiers et le recrutement

Groupes de travail de la phase 2

Planning pour la semaine sur site du 29/03

	Mardi 30/03		Mercredi 31/03		Jeudi 1/04		Vendredi 2/04	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Activité	Copil de présentation du Diagnostic à la journée de lancement de l'Observatoire	Aucune activité (Lancement de l'Observatoire)	GT2 : Renforcement et équilibrage de l'offre sur le territoire <u>Atelier 1</u> PMI & Milieu Ouvert	GT2 : Renforcement et équilibrage de l'offre sur le territoire <u>Atelier 2</u> Accueil familial et établissements	Aucune activité (Copil STSF)	GT1 : Mise en cohérence & articulation des interventions de prévention, d'aide à la parentalité et de protection de l'enfance GT3 : Modalités de coopération entre la Collectivité et les opérateurs	GT4 : Meilleure identification et articulation entre acteurs autour des situations de handicap ou de troubles comportementaux GT5 : Structuration du pilotage et de l'animation partenariale	Aucune activité (retour)
Localisation	Bastia		Ajaccio + Bastia (téléprésence/v isio)	Ajaccio + Bastia (téléprésence/v isio)		Ajaccio + Bastia (téléprésence/v isio) 2 ateliers en parallèle	Ajaccio + Bastia (téléprésence/v isio) 2 ateliers en parallèle	
Présence de l'équipe Néorizons	Bastia		Bastia & Ajaccio	Bastia & Ajaccio		Ajaccio	Ajaccio	



NEORIZONS

Conjuguer les intelligences, décupler les possibles.

Votre contact :

Romain MANEVEAU

06 32 85 61 39

r.maneveau@neorizons.fr

